dévouement à sa personne. C'est un grand patriote et un honnête homme, un homme droit, qui aime la cause du Sud de toutes ses entrailles, parce qu'elle lui semble bonne et juste, et non parce qu'il a obtenu par elle honneurs et influence. C'est un vrai gentilhomme créole, un héros. Il servirait en n'importe quel lieu et sous n'importe qui, pourvu qu'il pût servir la cause qui lui est plus chère que les honneurs, la gloire et la vie même. Quelque soit le théâtre ultérieur de ses services, les vœux des cœurs virginiens le suivront partout, et demanderont son salut et son bonheur: quelle que soit sa destinée, il trouvera toujours une place au foyer de chaque Virginien, et parmi les dieux domestiques de toute habitation virginienne, un seul héros prendra place avant lui, c'est George Washington."

A NOS ABONNÉS.

Tous ceux qui doivent à cet établissement sont priés de venir régler à ce Bureau ou avec M. G. Demers comme ci-devant.

Vu les changements qui viennent d'avoir lieu dans le personnel et l'administration de ce journal, les personnes qui ont annoncé sont notifiées que leurs annonces seront publiées comme d'ordinaire jusqu'à nouvel ordre ou d'après de nouveaux arrangements.

☞ Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 20 Fevrier 1862

Une édition extraordinaire de la *Gazette du Canada*, publiée vendredi, contient une proclamation de Son Excellence le gouverneur-général, convoquant les Chambres pour le 20 mars prochain, avec la formule pour *l'expédition des affaires.*

Convocation des Chambres.

Le parlement sera convoqué pour le 20 mars.

Sur quoi rouleront les débats? L'on devra s'occuper tout spécialement du nouveau Bill de Milice. Dans le moment, la commission chargée de préparer une mesure pour réorganiser la milice est à l'œuvre.

Nous aurons donc un Bill de Milice bien préparé, même avant l'époque de la convocation.

Il y a bien des manières de législater dit notre confrère de l'*Ordre*. La plus mauvaise, à coup sûr, est celle qui consiste à faire des lois sans prévoir les conséquences, sans se soucier des intérêts qu'elles peuvent léser. Ces lois hâtivement élaborées sont faites plutôt pour mettre au jour une théorie particulière mais insuffisante, un projet incomplet que pour établir solidement et efficacement un système mûri et définitif.

La loi d'enrégistrement passée à la dernière session nous paraît être de celles-là, et un des premiers actes de la nouvelle chambre devra être de la rappeler ou de la modifier profondément.

Nous soumettons à nos législateurs l'article suivant sur le fonctionnement de la loi; emprunté à un correspondant du *Courrier du Canada*.

"De toutes les lois, celles qui regardent le droit et la régie de la propriété immobilière, sont bien celles qui ont le plus d'influence sur le bien être du peuple. On s'occupe avec raison d'établir des institutions de crédit foncier, pour multiplier les moyens de l'agriculteur; mais il y a une certitude sur les sûretés qu'offre le propriétaire emprunteur, si le système hypothécaire est défectueux, si dans les décrets des immeubles le créancier court risque de perdre sa créance, les capitaux s'éloignent et prennent une autre voie.

Cela dit, permettez-moi de signaler que les changements amenés par la législation récente sont ruineux pour le créancier et le débiteur honnêtes, dans tous les décrêts qui s'exécutent depuis un an.

La nouvelle loi (chapitre 36 des Statuts Refondus du Bas Canada) exige que le Shérif se procure un certificat de toutes les hypothèques générales et spéciales inscrites contre le possesseur et les précédents possesseurs de l'immeuble saisi, et en vertu de ce certificat les créanciers apparents, que leurs créances soient acquittées ou non, sont colloqués dans l'ordre de la distribution du prix; sur ce nombre on trouve des créances inscrites au nom d'individus morts, ou absents ou inconnus. Or, il faut dans ce cas que le vrai créancier fasse une contestation, court après la quittance, et tous ces frais sont à ses dépens, et le prix de l'immeuble est absorbé en frais.

Les juges de la Cour Supérieure ont observé avec raison que cette législation devrait être rappelée, et l'un deux a même dit que l'excès du mal appellerait le remède.

En attendant, les créanciers sont ruinés, et le débiteur voit le prix de ses propriétés dévoré en frais de justice.

Pour montrer l'absurdité de ce système, qu'il suffise de dire que les frais occasionnés par ces contestations se montent dans chaque cause de £10 à £80, suivant l'importance et la complication des affaires et quand l'immeuble se vend un prix modique, il n'y a pas d'espoir souvent pour le bailleur de fonds payé.

Nous avons aussi l'espoir que la loi actuellement en force en Canada relativement au port des journaux sera abrogée et que l'on diminuera la taxe postale par intérêt pour le public comme pour le gouvernement.

Nous allons donc prochainement voir nos législateurs à l'œuvre. Les procédés de la Chambre nous informeront si chacun a tenu à son programme politique.

Nos jeunes membres feront-ils encore de la variante dans leurs opinions politiques. S'attacheront-ils au parti triomphant comme l'araignée qui fixe sa toile à la girouette dans un temps de calme. S'attacheront-ils au char du parti vaincu, après s'être accrochés à celui du vainqueur!

C'est ce que nous verrons.

Il est évident qu'un jeune homme ne trouve pas ses convictions en un jour. Jusqu'à un certain âge, la pensée comme l'organisation se transforme. Mais passé trente ou trente-cinq ans, quand l'âge virile est venu, on ne peut plus regarder ces variations comme le tâtonnement d'une conscience qui s'ignore. Le mot le moins sévère dont on peut qualifier une pareille manière d'agir est celui de *versalité*. Et la versalité serait encore, sinon respectable, au moins à peu près pardonnable, si dans l'âge mur elle n'était pas la servante d'intérêts ou d'ambitions cachés. L'homme éclairé qui reste dans l'âge mur versatile en politique, obéit à un calcul d'intérêt individuel. Les Romains, tous barbares, ou peu instruits qu'ils étaient dans les commencemens, ne conférent pas le maniment de leurs affaires à des jeunes gens, mais à un *sénat*, c'est-à-dire à une assemblée d'hommes mûris par l'âge. En sortant de l'anarchie où les avaient mis leur *convention nationale* presqu'entièrement composée de jeunes gens, les français eurent recours à un conseil des *anciens* comme pour mettre un frein à la fougue de celui des *cinq cents*, où les jeunes gens pouvaient entrer. En Hollande, il faut avoir 30 ans pour être député et 40 pour être sénateur. Louis XVIII, exigea dans sa charte l'âge de 40 ans, même pour les députés des départements, et nous ne voyons guère que l'Angleterre offrir l'anomalie de sénateurs, ou pairs à peine sortis de l'enfance.

Nous ne voulons point dire par là que parmi les jeunes membres, il n'y ait pas de nobles exceptions, mais généralement nos jeunes M.P.P., deviennent pas mal jocrisses ou trop indépendants sans éducation parlementaire, sans la pratique des affaires. Plusieurs de ces jeunes législateurs viennent de laisser et d'essuyer la poussière des bancs de colléges, et ils veulent législater!!!

Comme le disait autrefois un de nos premiers écrivains: "Au collège ils avaient caressé comme tous les jeunes cœurs ce fantôme du republicanisme à la façon de Rome et de Lacédémone, personifié par les Scœvola, les Coclès et les Léonidas. Entrés dans le monde, ils s'aperçurent bientôt que de se faire crever un œil, était de nos jours un triste moyen d'arriver à la postérité, qu'il n'y avait pas souvent de Thermopyles à défendre, qu'enfin de se brûler la main sur le brasier d'un bivouac, était commettre une action susceptible de demeurer incomprise."

Nous ne voulons pas tant de désintéressement; mais nous voulons plus d'aptitude dans les affaires, moins d'éloquence en pure perte.

Bonaparte a dit: "Il ne faut ni passions ni préjugés, ni de mots fardés dans les affaires, la seule permise est celle du bien public."

Il avait raison.

Les Canadiens-Français du Canada Central.

Il y a quelque temps un de nos compatriotes des plus distingués du Canada-Central nous écrivait:

Je vous envois ci-bas les noms des MM. qui composent le Conseil Municipal de ce Township de North Plantagenet pour cette année et qui sont les mêmes que l'année dernière; vous y lirez quatre noms canadiens-français et un irlandais catholique, et vous pourrez juger de l'influence française qui se trouve plus que représentée eu égard à la population, ce qui me ramenne à l'idée qu'une expérience acquise durant près de cinq ans que j'habite ce township m'a déjà suggéré et dont je crois devoir vous faire part, c'est-à-dire l'importance qu'il y a pour les Canadiens-Français du Canada Central d'avoir parmi eux, quelques hommes de leur origine possédant une bonne éducation dans les deux langues, car quoique je ne connaisse pas bien la population qui compose les différents townships de cette partie du Canada, neanmoins je pense qu'il y en a un certain nombre, où les Canadiens-Français sont exploités et où il serait assez facile de leur procurer l'influence, à laquelle leur donne droit leur nombre, si seulement il se trouvait parmi eux une personne capable de les guider, surtout en s'unissant aux Irlandais catholiques qui seraient bien aise de se lier à eux.

Je pense aussi, qu'il y a certains townships où de jeunes médecins pourraient se caser avec avantage et qu'il y en a dans le Bas-Canada qui, s'ils étaient mieux renseignés affronteraient volontiers l'ennui qui les attend, dans ces établissements nouveaux, où ils auraient du moins l'espoir de bien faire leur chemin et laisseraient les campagnes du Bas-Canada où ils n'ont souvent que la perspective de végéter.

Je vous envoie ces quelques réflections qui suffiront je crois pour vous faire comprendre toute ma pensée, avec l'espoir que peut-être vous pourrez en tirer parti pour l'avantage de nos compatriotes.

Notre correspondant termine en nous souhaitant dans l'intérêt des Canadiens-Français que le *Courrier* se tienne toujours à la hauteur de sa mission, et qu'il occupe une place distinguée parmi la presse de la Province.

Nous ne publions qu'une partie de cette lettre. Elle nous fait comprendre suffisamment l'influence que peuvent exercer nos compatriotes disséminés dans les vastes régions de la vallée de l'Ottawa.

Nous croyons comme notre correspondant qu'il est de l'intérêt de nos jeunes gens instruits venant s'établir dans nos campagnes du Haut-Canada comme hommes de profession, de préférer la position qui leur est offerte. Ce serait le moyen d'augmenter et de maintenir notre puissance ou notre importance sociale comme l'a dit un jour un de nos publicistes: "Une nationalité pour se maintenir, doit avoir pour point d'appui des hommes réunis en société, et ces hommes doivent posséder une importance sociale égale, pour le moins à toute force dénationalisatrice." Nous sommes dans un monde où tout se meut, s'agite, tourbillonne. Nous serons vains, broyés, si nous ne remuons aussi.

Il y a dans nos campagnes du Bas-Canada de jeunes médecins et avocats qui végètent ayant à lutter contre des hommes de profession d'un âge plus avancé; ils trouveraient de suite de l'occupation en venant s'établir dans nos townships du Haut-Canada, et jouir d'une position qui serait loin d'être secondaire. Par leurs conseils au milieu d'une population qui malheureusement manque d'éducation, ils instruiraient ces industrieux colons qui défrichent constamment nos immenses forêts de l'Ouest, et qui ont besoin de l'encouragement de ceux qu'ils prendraient pour leurs guides.

Ce serait encore un moyen d'assurer à notre nationalité la garantie de permanence la plus forte que nous puissions lui procurer.

Division Rideau.

Nous apprenons que l'Hon. M. Vankoughnet aurait accepté un siége sur le Banc Judiciaire. Il est tout probable qu'à son retour d'Europe il offrira sa résignation comme membre du cabinet, et de la division Rideau qu'il a représenté dans la Chambre Haute. L'on peut donc s'attendre à une nouvelle élection prochainement, et même déjà l'on parle de plusieurs candidats, résidant dans notre cité qui solliciteront les suffrages des électeurs de cette importante division.

Le Concert de St. Joseph.

Nous publierons prochainement le programme de ce Concert qui doit avoir lieu le 4 de mars.

Les morceaux que l'on doit chanter devront certainement plaire. Le chant des montagnards aura l'attrait de la nouveauté. Aussi nous voyons avec plaisir que les billets se vendent à merveille. Ce concert étant sous la patronage de nos dames, il ne peut faire autrement que de réussir. A l'heure qu'il est nous apprenons que l'on doit faire une nouvelle édition de billets, car il paraît qu'entre leurs mains (les dames) ils glissent si vite que nos marchands sont *jaloux* de leur succès.

Nous insérons avec plaisir la lettre suivante adressée à M. Mitchell, le facteur d'orgue, par le Rév. Père Dandurand pour le féliciter de son œuvre:

Cathédrale d'Ottawa.

2 février 1862.

Mon bien cher Mitchell,

Je ne vous laisserai pas partir de cette ville, sans vous témoigner par écrit toute la satisfaction que j'éprouve en voyant le plein succès qui a couronné vos longs et pénibles travaux de restauration de l'orgue de la Cathédrale d'Ottawa. Quand je vous ai fait venir pour entreprendre ce difficile coup de maître, je vous connaissais déja de réputation. Votre habileté s'était déjà fait connaître dans toute l'étendue de la Province, et j'avais pleine confiance en vous. Mais le changement *quasi miraculeux* survenu à notre orgue, qui n'est plus reconnaissable, m'a montré au-delà de toutes mes espérances ce que vous êtes capable de faire. Benissez, mon bien cher Mitchell, le bon Dieu du splendide talent qu'il vous a donné pour sa plus grande gloire! Puissiez-vous être connu partout comme je vous connais, et un avenir de bonheur vous est réservé! Vous êtes enfant du sol Canadien; puisse le Canada ne pas oublier de vous encourager en toute manière!

Ceux qui douteront de votre capacité transcendante, la première du pays, comme facteur d'orgue, qu'ils viennent me trouver et je saurai bientôt faire evanouir leur doute. Après vous avoir vu à l'œuvre, pendant deux mois consécutifs, au milieu de difficultés toujours nouvelles, qui naissaient sous vous pas, et que vous avez vaincues si habilement, je ne puis comprendre comment on vous laisserait sans emploi pour courir à des étrangers, qui ne vous valent pas certainement.

Si je puis vous rendre service, comptez sur moi dorénavant. Ma sympathie vous est acquise. Mon bonheur sera de vous voir prospérer, comme vous le méritez.

Adieu, mon bien cher Mitchell.

D. Dandurand, Prêtre,
O. M. I.,
Curé de la Cathédrale d'Ottawa.

LA SENTINELLE.

Ce Journal vient de faire son apparition à Trois-Rivières. Nous souhaitons longue vie à notre confrère; et nous espérons qu'il défendra vigoureusement les droits des Canadiens au milieu desquels il se trouve placé.

Nous savons dit notre nouveau confrère que notre tâche est rude et difficile, comme doit l'être celle de tout journaliste sincère et consciencieux; car outre les études serieuses, les recherches multipliées, et les travaux constants que nous impose la charge que nous embrassons, et le programme que nous venons de tracer, nous entrevoyons encore dans notre avenir bien des luttes et des combats. Devant nous se déroule une suite de circonstances critiques où nos intérêts les plus chers seront en jeu, et où il nous faudra faire face à des ennemis perfides, comme il en a toujours existé, qui ne cherchent qu'à avilir, à anéantir s'ils le pouvaient, notre nation, en méprisant ses droits et ses institutions. Alors nous mettrons la main sur l'arme qui est à notre disposition. Nous écrirons, à la vérité sans haine, ni passion mais nous sommes fiers de le dire ici, nous combattrons avec courage: nous nous montrerons les défenseurs inébranlables du précieux dépôt que nous ont légué nos ancêtres, c'est-à-dire, de notre religion, et de nos institutions, de notre langue et de notre nationalité.

La Sentinelle est publiée par M. J. A. N. Provencher, les mardis et Vendredis—L'abonnement est de $2 par an.

En politique *La Sentinelle* se déclare indépendante des partis.

Le télégraphe nous apporte la nouvelle de l'attaque et de la prise du Fort Donelson, situé sur la rivière Cumberland, après un combat de trois jours. Ce fort se trouve à douze milles de distance de Fort Henry. Il y a de vagues rapports sur la prise d'Edenton, Plymouth, et Savannah.

Musique.

Nous avons reçu le *Chant des Voyageurs*, paroles de M. Oct. Crémazie, musique de M. Dessane. Paroles et musique sont dignes du poëte et de l'artiste.

Le Chant des Voyageurs est dédié à l'honorable J. Cauchon et se vend 25 cents.

Véritablement M. Dessane mérite l'encouragement de tous ceux qui ont du goût pour la musique. *Le Chant des Voyageurs*, mais voici quelque chose qui doit se chanter à Ottawa. Sapolien nous vient d'un de nos poètes les plus aimés. On le reconnaît par l'harmonie de ses vers pensés et de ses accords réguliers, et par une certaine plénitude suave qui ne saurait se trouver que dans la liberté même de la pensée.

Nous avons entendu chanter ce morceau, et nous pouvons dire sans trop flatter l'auteur qu'il est destiné à devenir très populaire.

Cette chanson est en vente au Bureau du *Courrier*.

L'Echo du Cabinet nous apporte une jolie valse ayant pour titre Emma. *L'Echo* se revel de plus en plus parfait.

Compagnie du Feu du Rideau.

Les MM. suivants ont été élus, officiers de la Compagnie du Feu du Rideau pour l'année courante:

Paul Favereau, Capitaine; Jean Guirard, Lieutenant; L. A. Grison, Secrétaire et Trésorier; Charles Cantin, Assistant-Secrétaire; Amable Beauchamp, Ingénieur; John Leclerc, 2me Ingénieur; Aimé Lahaise, Paul Hogue, Edouard Rainville, Alexandre Deschamp.

L. A. Grison, S.T.R.F. Co.

Nous attirons l'attention toute spéciale de nos lecteurs sur l'annonce de M. Caron, qui comme Canadien a droit à nos sympathies.

Nous avons lu quelques pages d'une nouvelle publication ayant pour titre *Sketches of celebrated Canadians* par Henry J. Morgan et dédiée à Sir Allan N. MacNab.

Nous ne savons à quelle source l'auteur de ce livre "*les Canadiens célèbres*" a puisé ses renseignements, mais il s'est sans doute adressé au Col. Gugy pour avoir de lui sa propre biographie et à d'autres célébrités de ce genre. Il nous semble que quand on publie la vie de nos hommes illustres, on ne devrait point mettre de côté des noms comme ceux des Honorables Dorion, Sicotte, Drummond, feu E. R. Fabre et autres qui méritaient certainement des mentions plus honorables que celles que l'on accorde à d'autres qui sont à peine connus dans leur *propre village*.

Nous conseillerions à M. Morgan d'ajouter un appendix à son livre, de corriger toutes les erreurs qu'il contient s'il veut qu'on lui donne un jour le nom de *Biographe Impartial*.

Accident.

Le 10 du mois courant, Thomas Hudon de Batiscan était au chantier de M. Smith au Fort Coulange. Il travaillait à l'abattis des arbres comme ses compagnons de gauche et de droite, quand un de ces géants de la foret lui tomba sur la jambe—la conséquence en fut, fracture composée du tibia—Admis à l'hôpital de cette ville il lui fallut subir l'amputation qui fut faite par le Dr. Beaubien assisté des Drs. Hill, Grant et Brouse.

La Mairie à Montréal.—MM. Rodier et J. L. Beaudry, sont sur les rangs.

Canons pour le Canada.—Un journal du Nouveau-Brunswick dit que 700 canons de fort calibre vont être transportés d'Halifax en Canada, par le chemin de la Rivière-du-Loup.

—MM. Slidell et Mason sont arrivés a Liverpool le 29 janvier, sur le steamer la "Plata." Le premier est parti pour Paris et le second est resté à Londres.

On distribue en ce moment aux abonnés des *Soirées Canadiennes*, les trois numeros additionnels, accordés en prime, avec la table des matières, pour l'année 1861.

Les deux premières livraisons de l'année 1862 (Janvier et Fevrier) paraîtront la semaine prochaine, ensemble, pour ne pas interrompre le fil des deux légendes qu'ils contiennent.

—L'*Advertiser* annonce que de nombreuses pièces canadiennes circulent au Détroit. L'exécution est excellente mais on peut découvrir le subterfuge à la légèreté du poids.

—Une souscription a été ouverte à Kingston pour l'érection d'un monument sur les restes des 900 émigrants morts de la fièvre en 1847.

—Plusieurs jeunes gens d'Alymer et des Townships environants séduits par les rapports qu'on vient de faire sur les mines de la rivière Frazer, vont partir pour chercher fortune dans cette region. Ils partiront le 25 pour New-York d'où ils se dirigeront vers Panama, de cette dernière place ils iront à San Francisco et de là à Victoria où ils arriveront au commencement d'avril.

Quartier d'Ottawa.—Dans ce quartier MM. Berichon et Kenedy ont resigné.

Il sera donc nécessaire d'avoir de suite une nouvelle élection de conseillers. Grand Dieu, quand verrons-nous donc la fin des élections—(?)

Le Dr. Russell et les citoyens de Quebec.—Quand le Dr. Russell fit sont entrée, au *Calico Ball* de Québec, toute l'assemblée se leva et donna unanimement trois houras pour la Reine, suivi de trois hourras pour le Dr. Russell lui-même. C'était une réponse spontanée, par toutes les origines, aux offenses dont ce Monsieur fut l'objet de la part du Nord. Ces hourras avaient une signification analogue aux hourras qui accueillirent le premier détachement de troupes envoyé d'Angleterre: c'était la "voix du peuple" parlant au nom du cœur du peuple.—*Mercury*.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR SA MAJESTÉ L'EMPEREUR,

A l'ouverture de la session législative, le 27 janvier 1862.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

L'année qui vient de s'écouler a vu, malgré certaines inquiétudes, la paix se consolider. Toutes les rumeurs propagées à dessein sur des prétentions imaginaires sont tombées d'elles-mêmes devant la simple réalité des faits.

Mes relations avec les puissances étrangères me donnent la plus entière satisfaction, et la visite de plusieurs souverains a contribué encore à resserrer nos liens d'amitié. Le roi de Prusse, en venant en France, a pu juger par lui-même de notre désir de nous unir davantage à un gouvernement et à un peuple qui marchent d'un pas calme et sûr vers le progrès.

J'ai reconnu le royaume d'Italie avec la ferme attention de contribuer par des conseils sympathiques et désintéressés, à concilier deux causes dont l'antagonisme trouble partout les esprits et les consciences.

La guerre civile qui désole l'Amérique est venu compromettre gravement nos intérêts commerciaux. Cependant, tant que les droits des neutres seront respectés; nous devons nous borner à faire des vœux pour que ces dissentions aient bientôt un terme.

Notre établissement en Cochinchine s'est consolidé par la valeur de nos soldats et de nos marins. Les Espagnoles, associés à notre entreprise, trouveront, je l'espère, dans ces contrées, le prix de leur courageux concours. Les Annamites résistent faiblement à notre domination, et nous ne serions en lutte avec personne, si, au Mexique, les procédés d'un gouvernement sans scrupules ne nous avaient obligés de nous réunir à l'Espagne et à l'Angleterre pour protéger nos nationaux et réprimer les attentats contre l'humanité et le droit des gens.

Il ne peut sortir de ce conflit rien qui soit de nature à altérer la confiance dans l'avenir. Libre des préoccupations extérieures, j'ai porté plus spécialement mon attention sur l'état de nos finances.

Un exposé sincère vous en a fait connaître la véritable situation. Je ne dirai à ce sujet que quelques mots.

Le public s'est ému du chiffre de 963 millions, auquel s'est élevé la dette flottante; mais cette dette, en l'arrêtant désormais, n'a rien d'inquiétant, car elle avait déjà atteint ce chiffre avant 1848, alors que les venus de la France étaient loin d'aprocher de ce qu'ils sont aujourd'hui. D'ailleurs, qu'on retranche de cette somme, d'abord, les 652 millions qui grevèrent l'État à une somme énorme antérieure à l'Empire; ensuite, les 78 millions remboursés aux rentiers à l'époque de la conversion; enfin, les 233 millions montant des découverts qu'ont amenés dans les deux derniers exercices des expéditions lointaines, et qu'il eût été possible de demander à un emprunt, on verra que, depuis l'établissement de l'Empire, grâce, il est vrai, aux consolidations successivement opérées, les découverts ne se sont pas accrus en proportion des nécessités auxquelles il a fallu pourvoir et des avantages obtenus depuis dix ans.

En effet, Messieurs, il ne serait pas juste d'oublier:

L'accroissement des dépenses exigées par le service annuel des emprunts contractés pour deux guerres qui n'ont pas été sans gloire;

Les 622 millions employés par le Trésor aux grands travaux d'utilité publique, indépendamment des trois milliards affectés par les compagnies à l'achèvement de 6,553 kilomètres de chemins de fer;

L'exécution du réseau télégraphique;

L'amélioration du sort de presque tous les serviteurs de l'État;

L'augmentation du bien-être du soldat; les cadres de l'armée mis en proportion de ce qu'exige, en temps de paix, la dignité de la France;

La transformation de la flotte et de tout notre matériel d'artillerie;

La réédification de nos édifices religieux et de nos monuments publics.

Ces dépenses ont imprimé à tous les travaux utiles, sur la surface de l'Empire, une impulsion féconde.

N'avons-nous pas vu les villes se transformer, les compagnies s'enrichir par les progrès de l'agriculture, et le commerce extérieur s'élever de deux milliards 500 millions à cinq milliards 800 millions! Enfin, par le seul accroissement de la prospérité publique, les revenus de l'État se sont accrus de plusieurs centaines de millions.

Cette énumération nous montre toute l'étendue des ressources financières de la France, et, pourtant, quelle que fut l'origine des découverts, quelques légitimes que fussent les dépenses, il était prudent de ne plus les augmenter.

Dans ce but, j'ai proposé au Sénat un moyen radical, qui confère au Corps législatif une plus grande faculté de contrôle et l'associe de plus en plus à ma politique. Mais cette mesure n'était point, comme il est facile de s'en vaincre, un expédient pour alléger ma responsabilité: c'était une réforme spontanée et sérieuse devant nous forcer à l'économie.

En renonçant au droit d'ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires dans l'intervalle des sessions, il était cependant essentiel de se réserver la faculté de pourvoir à des nécessités imprévues. Le système des virements en fournit les moyens, et il a l'avantage de limiter cette faculté aux besoins vraiment urgents et indispensables.

L'application sévère de ce nouveau système nous aidera à asseoir notre régime financier sur des bases inébranlables. Je compte sur votre patriotisme et vos lumières pour seconder mes efforts par un concours empressé.

Le budget vous sera présenté dès l'ouverture de la session.

Ce n'est pas sans regret que je me suis décidé à vous proposer le remaniement de plusieurs impôts: mais, par l'accroissement de nos revenus, l'aggravation, j'en suis convaincu, ne sera que temporaire.

Vous voudrez bien vous occuper d'abord du projet de loi relatif à l'échange des titres de la rente 4 1/2 0/0, projet qui a pour but, en conciliant équitablement les intérêts du Trésor et ceux de ses créanciers, de préparer l'unification de la dette.

Je vous ai exposé, Messieurs, loyalement, l'état des choses.

Vous le savez, à chaque occasion où se présentait une réforme utile, j'en ai pris résolument l'initiative. Cependant je n'en maintiendrai pas moins intactes les bases fondamentales de la Constitution, qui a déjà valu au pays dix années d'ordre et de prospérité.

Le sort de tous ceux qui sont au pouvoir, je ne l'ignore pas, est de voir leurs intentions les plus pures méconnues, leurs actes les plus louables dénaturés par l'esprit de parti.

Mais les clameurs sont impuissantes lorsqu'on possède la confiance de la Nation et qu'on ne néglige rien pour la mériter. Ce sentiment, qui se manifeste en toutes circonstances, est ma récompense la plus précieuse et fait ma plus grande force. Surviennent-il de ces événements imprévus, tels que la cherté des subsistances et le ralentissement du travail, le peuple souffre; mais, dans sa justice, il ne me rend pas responsable de ses souffrances, parce qu'il sait que toutes mes pensées, tous mes efforts, toutes mes actions, tendent sans cesse à améliorer son sort et à augmenter la prospérité de la France.

Ne nous faisons pas illusion sur ce qui nous reste à accomplir; mais, en même temps, félicitons-nous d'avoir traversé dix années au milieu du calme des populations satisfaites et de l'union des grands corps de l'État. Persévérons dans notre tâche avec énergie, et confions-nous dans la Providence, qui nous a toujours donné des signes visibles de sa protection.

—On lit dans le *Constitutionnel*, sous la date du 22: "Il circule depuis hier, au sujet de la santé de S. A. I. le prince Napoléon, des bruits d'une nature alarmante, dont nous sommes heureux de pouvoir démentir l'exagération.

"Son Altesse Impériale est, il est vrai, atteint depuis plusieurs jours d'une amygdalite très-douloureuse; mais cette indisposition est entrée dans sa période de décroissance, et l'état du prince est aujourd'hui notablement amélioré."

—Aujourd'hui, 23 janvier, dit le même journal, le mieux continue à se manifester dans l'état du prince Napoléon. S. A. I. est en pleine convalescence.

Mardi soir, l'empereur et l'impératrice sont allés visiter le prince au Palais-Royal; la visite de Leurs Majestés s'est prolongée assez longtemps.

L'Expédition de Burnside.

Nous avons appris le succès complet de l'expédition de Burnside à Roanoke Island. l'île a été prise et la flotte du commodore Lynch complètement détruite. La ville d'Elizabeth fut attaquée dimanche et évacuée par les habitants. La ville avait été incendiée mais on ne sait si ce sont les bombes yankees ou les habitants qui ont mis le feu. Les premières nouvelles de la défaite sont arrivées à Norfolk, dimanche après-midi, et elles ont causé beaucoup d'excitation. Les nouvelles reçues auparavant étaient satisfaisantes; on disait que les Yankees donnaient dans un piége. On croit que les forces actives des rebelles, sur l'île, ne s'élevaient pas au-delà de 3,000 hommes. Toutes les canonnières, à l'exception d'une, furent prises, et on a raison de croire que cette dernière a été détruite.

Un rapport dit que 70, et un autre que 25 confédérés seulement se sont échappés. Le général Huger a télégraphé à Richmond que 50 s'étaient échappés.

L'*Examiner* de Richmond de ce matin dit que la perte d'une armée entière sur l'île Roanoke est l'évènement le plus deplorable de la guerre. 2500 braves ont été exposés sur une île dans la mer, à toute la force de la flotte de Burnside. Ils ont résisté avec le courage le plus déterminé; mais lorsque 15,000 fédéraux fûrent débarqués, toute retraite étant coupée par l'élément qui les entoure, ils ont été forcés de se rendre. D'après des dépêches publiées dans les journaux de Richmond, les Confédérés auraient eu 300 tués et 1000 blessés, et les fédéraux à peu près un égal nombre de blessés.

Plusieurs dépêches publiées dans les journaux de cette même ville, confirment les nouvelles relatées plus haut; savoir, l'incendie de la ville d'Elizabeth, la fuite de ses habitants, la prise des canonnières de Lynch, etc. Une de ces dépêches dit que les vaisseaux avaient été abandonnés par leurs équipages avant d'être rendus à l'ennemi. S'il en est ainsi, pourquoi les vaisseaux n'ont-ils pas été livrés aux flammes. Les vaisseaux, dit encore cette dépêche, s'étaient rendus à la ville d'Elizabeth pour prendre du charbon; mais ils n'en purent trouver; de sorte qu'ils ont été empêchés de marcher au secours de l'île.

Tous les details publiés au sujet de la prise de l'île de Roanoke sont confirmés par le *Courrier* qui évalue la perte à 300 tués et celle de l'ennemi à 1,000. Il est rumeur que le gén. Wise a été blessé. Le nombre des prisonniers faits par les fédéraux s'élève au moins à 2000.

Correspondances.

M. le Rédacteur,—

Comme diverses personnes ont manifesté le désir de me voir écrire quelques correspondances; je me rends à leur appel, afin qu'elles soient bien persuadées que, je puis tout hasarder dès que je croirai pouvoir leur être agréable. Du reste: c'est ma manie, c'est mon penchant; j'ai même connu des gens qui ont osé dire "*maladie.*" Eh, pardienne, c'est peut-être le cas?.... Qui sait? Après tout, si c'est là ma maladie (?)... elle est pareille à celle de bien d'autres qui, cependant se croyent en bonne santé! Quant à moi, je connais mon mal, c'est pourquoi j'espère peu à peu y porter remède, si toute fois il n'est pas incurable. Il faut donc MM. me conformer à mon sort et, rester ce que je suis, c'est-à-dire un petit écrivain dont les écrits n'atteignent pas toujours le but que se propose leur auteur. Mais, l'expérience du passé est, comme l'a dit un ancien: "Une lampe suspendue pour éclairer l'avenir." C'est pour cette raison que je conserve encore un rayon d'espérance dont je vais profiter pour exprimer mon opinion sur le système d'enseignement adopté dans les écoles françaises de cette cité. Mon opinion, que dis-je là encore? L'homme sans influence, sans fortune doit-t-il avoir la témérité d'avoir une opinion? C'est ce que j'ignore, quelques-uns pourraient bien me traiter de mécréant. Malgré tout ce qui pourrait advenir je vais me hasarder et prendre pour titre de mon sujet: "nécessité urgente d'avoir une bonne école française dans la future capitale des Canadas. Quel titre! Est-ce à moi d'entreprendre de traiter un pareil sujet? Oh! il faut que je sois plus hardi qu'un page? Le sujet est délicat, ses lieux sont communs, de plus, ils sont laborieux, assommants et bornés en tout sens, il faut absolument répéter ce qui a été déjà dit des milliers et des millions de fois.... Il faut donc pour vous plaire devenir plagiaire! A Dieu ne plaise! Non, je n'achèterai pas votre suffrage à ce prix! non, je veux que mon ouvrage soit ma propriété, je veux qu'il ne ressemble en rien aux écrits des autres! mais je m'avance trop, pour atteindre ce but il faudrait posséder le grand talent; eh, c'est pour moi le plus vilain côté de la medaille.

Il serait trop long MM. d'énumérer les milliers d'entraves qui pourraient arrêter ma marche: je les vois, je les palpe, mais, je les méprise tout, j'ai confiance dans l'indulgence des citoyens de la future Capitale. Je vais donc avec confiance me reposer sur leur jugement sain et impartial; persuadé que, si j'encours leur censure elle sera charitable. Ils sauront aussi je l'espère convenir des raisons plausibles que je pourrais objecter. Comme vieil instituteur je m'arroge ce droit; puisse-t-il contribuer à l'amélioration de l'enseignement et au bien-être des instituteurs. Ce sont là les deux points les plus essentiels et en même temps les plus faciles à obtenir vu le bonheur que nous avons de posséder parmi Messieurs les Commissaires d'Ecoles, une assez belle majorité d'hommes instruits et influents contre qui toute opposition deviendrait infructueuse.

Education — Nécessité urgente d'une bonne école française dans la future Capitale des Canadas.

Trois choses sont absolument nécessaires pour conserver notre nationalité et le type caractéristique de nos ancêtres, savoir: la Religion, l'Enseignement de notre langue et la Presse.

Cette vérité irrécusable est bien sentie par la population française d'Outaouais. Nous en avons sous les yeux des preuves palpables.

La réligion sous la sauvegarde du clergé ne peut que s'affermir de plus en plus. La Presse, espérons-le continuera ses généreux efforts; espérons aussi qu'elle rencontrera l'encouragement nécessaire à son existence. Il ne me reste donc plus que de commenter sur l'Education Elementaire.

Le titre de cette écrit devra au premier abord frapper l'attention du lecteur! Eh! je suis certain que plusieurs personnes diront: Quoi! est-ce que nos écoles françaises sont de mauvaises écoles?

Là dessus je repondrai—non, ce sont de bonnes écoles, les instituteurs sont des hommes dévoués et esclaves de leur devoir. Mais, ces écoles pourraient être meilleures, plus utiles au public, plus agréables aux jeunes enfants, plus lucratives et moins fatigantes pour les instituteurs, les progrès plus sensibles, et les talents d'un instituteur plus à porté de se développer et d'être appréciés. Tels sont les énoncés que je me fais fort de prouver et de développer au prochain No.

Un Moniteur au mois.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'*Asia*, parti de Queenstown le 2 courant, est arrivé à New-York samedi matin. L'ambassadeur du Mexique Don Almonte était arrivé à Trieste et avait été reçu par l'archiduc Maximilien. Les journaux Autrichiens annoncent la nomination de l'archiduc au commandement de la Marine de l'Autriche, et nient sa candidature au trône du Mexique. L'*Indépendance Belge* affirme que les commissionnaires du Sud ont déclaré au gouvernement Anglais que s'il reconnaissait le Sud, celui-ci, de son côté établirait la liberté de commerce pour 50 ans, abolirait le trafic des noirs et émanciperait tous les esclaves nés après ce traité. On ajoute que malgré cela, Lord Palmerston persiste dans ses idées de neutralité. On s'attend que la proposition qui sera faite après l'ouverture du Parlement, dans le but de faire reconnaître le Sud par l'Angleterre, sera rejettée. Une mine d'or a été découverte à Mahratta.

Nouvelles des Etats-Unis.

St. Louis, 14.—La dépêche ci-dessous a été envoyée au général McClellan à Washington:—Le drapeau de L'union flotte sur la cour de Springfield. L'ennemi a retraité après un engagement de peu de durée. Une grande quantité de magasins est tombée entre nos mains. Notre cavalerie est à la poursuite de l'ennemi.

Washington, 14.

Il parait que les moyens de défense des confédérés à l'île Roanoque étaient formidables, leur courage digne d'une meilleure cause, ils étaient au nombre de 5,000, dont 3000 sont maintenant prisonniers, des canons de gros calibre et des ouvrages de toutes sortes les protégeaient.

Fort Monroe, 14.—La chaloupe canonnière "Stars and Stripes" est arrivée ce matin de l'expédition Burnside. La perte des fédéraux est d'environ 42 tués et 140 blessés. Le nombre des rebelles tués est d'environ 30 et celui des blessés moins de cent. L'expédition se composait d'environ 60 vaisseaux. La flotte confédérée a été attaquée et dispersée en une demi-heure.

Le colonel Russell a été tué. Nous avons fait de 2,000 à 3000 prisonniers.

Les journaux de New-York et de Richmond persistent à affirmer que 1,000 fédéraux ont été tués. Ils accusent quelques habitants de l'Ile Roanoke d'avoir déserté et piloté la flotte des Yankees.

L'Evêque Ames et l'Hon. A. Fish sont retournés à Baltimore.

Fort Monroe, 16 fév.

Nous apprenons aujourd'hui la nouvelle de la prise du Fort Donelson par le Général Grant. Les généraux Pillow, Floyd, Johnston et Buckner ont été pris, ainsi que 15,000 autres faits prisonniers.

St. Louis 17.

Des dépêches du Gén. Grant au Gén. Halleck annoncent la reddition du Fort Donelson.

(Des dépêches datées de Chicago, Cincinatti, Washington annoncent le même fait.)

Les pertes sont considérables de chaque côté. Le combat a été des plus désespéré, et a duré trois jours. Le 17me des Illinois a beaucoup souffert, ainsi que le 7me d'Iowa.

ÉTATS PONTIFICAUX.

Le Corriere dell' Emilia annonce que dans la matinée du 22, MM. les députés Minghetti, Pepoli et Audinot sont arrivés à Bologne par le premier convoi. M. le syndic les avait invités à se rendre dans cette ville pour prendre part à des délibérations importantes de la junte municipal. (*L'Italie.*)